

Conseil municipal
Compte-rendu de la réunion du 23 avril 2010

Cabinet du Maire

- Le conseil municipal approuve la charte des conseils de quartiers ;

Direction du CCAS et de l'emploi

Pôle autonomie et santé

- Le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat avec l'Amicale des Anciens et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer cette convention ;

Direction des solidarités et de l'éducation

Pôle éducation et politique de la ville

Le conseil municipal :

- Sollicite une subvention de 2000 € auprès du Conseil Général du Loiret pour les frais de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (Rased) et autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à signer toutes les pièces y afférant ;
- Approuve les termes de la convention de partenariat avec la SA HLM Bâtir Centre relative au cofinancement du dispositif de médiation et de correspondants de nuits et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer la convention et à solliciter auprès de la S.A. H.L.M. Bâtir Centre, au terme de chaque semestre, une participation financière à hauteur de 50% des dépenses de fonctionnement réalisées par la collectivité et non prises en charge par l'Etat pour cette action ;

Pôle jeunesse et développement social des quartiers

- Le conseil municipal décide de solliciter du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives et des autres financeurs potentiels le versement de l'aide financière aussi élevée que possible dans le cadre d'un appel à projet 2010 « expérimentations pour les jeunes » et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer les documents nécessaires à la perception des subventions ;

Direction de l'aménagement et du développement durable

Pôle développement durable et environnement

- Le conseil municipal sollicite auprès de l'ADEME la subvention la plus élevée possible pour l'étude pour améliorer le confort en été du bâtiment Anna Marly (médiathèque) et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer tous les documents y afférant ;

Direction de la culture et des sports

Pôle lecture publique

- Le conseil municipal sollicite une subvention de 1100 € auprès du Centre National du Livre (dépenses occasionnées par les manifestations littéraires) et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer tous les documents y afférant ;

Direction de l'administration générale
Pôle affaires juridiques

Le conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'opération d'aménagement des bords de Loire ; Décide par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la commune de Saint Jean de la Ruelle qui siègera à la commission des marchés créée pour ce groupement de commandes ; Désigne deux représentants titulaires et deux représentants suppléants, pour siéger à la commission des marchés du groupement de commande et autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à signer toute pièce y afférent et notamment la convention constitutive du groupement de commande ;
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la gestion des déchets issus des activités des services techniques des communes et des services de l'agglo et autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à signer cette convention ;
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes « achat groupé de fournitures de bureau et de papier reprographie » ; Décide par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la commune de Saint Jean de la Ruelle qui siègera à la commission d'appel d'offres créée pour ce groupement de commandes ; Désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande et autorise Monsieur le Conseiller Général Maire à signer toute pièce y afférent et notamment la convention constitutive du groupement de commandes ;
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes « achat groupé de formation dans le domaine d'hygiène et sécurité » ; Décide par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la commune de Saint Jean de la Ruelle qui siègera à la commission d'appel d'offres créée pour ce groupement de commandes ; Désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commande et autorise Monsieur le Conseiller Général-Maire à signer tout document y afférent et notamment la convention constitutive du groupement de commandes ;

Pôle finances

Le conseil municipal :

- Accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 190.300 €, représentant 50% d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 380.600 € que la S.A d'HLM Bâtir Centre se propose de contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations ; Accorde par ailleurs sa garantie pour le remboursement de la somme de 44.700 €, représentant 50% d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 89.400 € que la S.A d'HLM Bâtir Centre se propose de contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations. Ces prêts sont destinés à financer la construction de logements locatifs dans le cadre de l'opération « les Genêts » ;
- Accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 627.500 €, représentant 50% d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 1.255.000 € que la S.A d'HLM Bâtir Centre se propose de contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations ; Accorde par ailleurs sa garantie pour le remboursement de la somme de 147.500 €, représentant 50% d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 295.000€ que la S.A d'HLM Bâtir Centre se propose de contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations. Ces prêts sont destinés à financer la construction de logements locatifs dans le cadre de l'opération « les Genêts » ;

Direction des ressources humaines

Pôle administration du personnel

- Le conseil municipal approuve les modifications du tableau des emplois permanents de la collectivité territoriale.

Pour extrait en mairie le 27 avril 2010

Christophe Chaillou

Conseiller Général du Loiret

Maire de Saint Jean de la Ruelle